



## Séance du 15 juin 2017 à 20h15

**Présidence** : M. Arnold Ottonin

Début de la séance 20h20

### Ordre du jour :

1. Appel
2. Election du suppléant de la secrétaire du Conseil général
3. Adoption du procès-verbal de la dernière séance
4. Nouveau règlement du Conseil général
5. Rapport de gestion 2016
6. Comptes 2016
7. Arrêté d'imposition 2018
8. Vente du terrain industriel (parcelle 134)
9. Réponse à la motion de M. Pierre-Alain Marmillod déposée le 9 décembre 2015
10. Elections - Démissions
11. Informations de la Municipalité
12. Informations du bureau du Conseil
13. Propositions individuelles et divers
14. Contre-appel

### 1. Appel

Effectif : 78 personnes  
Présents : 51 personnes

### 2. Election du suppléant de la secrétaire du Conseil général

M. Arnold Ottonin présente le secrétaire, remplaçant de Mme Anne-Claire Tharin-Racine, M. Maxime Meier. Il n'y a aucune autre candidature. M. Maxime Meier est élu par acclamation.

### 3. Adoption du procès-verbal de la dernière séance et de la séance d'assermentation

Le projet du procès-verbal de la dernière assemblée, soit du 14 décembre 2016, est accepté à la quasi-unanimité. Une abstention.

#### 4. Nouveau règlement du Conseil général

M. Jean-Luc Agassis précise qu'il est à la disposition du Conseil pour toutes questions. M. Sylvain Ioset prend la parole pour exposer l'avis de la commission du règlement du Conseil général. Par soucis de clarté, deux amendements sont proposés par la commission, aux art. 84 et 88. M. Éric Geiger interpelle le Conseil sur la question du secrétaire suppléant qui n'est pas mentionnée dans le nouveau règlement. M. Arnold Ottonin répond que l'élection d'un suppléant se fait lors d'un vote de l'assemblée pour l'entier de la législature. Les deux amendements sont acceptés à l'unanimité. Le Préavis N°01-2017 est accepté à l'unanimité.

#### 5. Rapport de gestion 2016

Le rapport de la commission de gestion est lu par M. Laurent Jaggi. Le rapport de gestion 2016 est accepté avec 1 abstention.

#### 6. Comptes 2016

M. Bernhard Büchler passe en revue les comptes 2016, en ajoutant quelques précisions.

##### Marge d'autofinancement :

La marge d'autofinancement a diminué de Frs 758'100.- par rapport à celle de 2015, passant ainsi à moins Frs 119'362.-. Les causes principales de cette diminution sont dues à l'augmentation de la charge de péréquation de Frs 316'900.- et aux loyers modulaires scolaires de Frs 265'400.-. La facture sociale a augmenté de Frs 130'900.-. En comparaison avec l'année 2015, les taxes de raccordement encaissées ont diminué de Frs 108'700.-. La participation aux charges concernant la police a augmenté de Frs 29'400.-, ainsi que les intérêts concernant la BCV ont augmenté de Frs 11'800.-. Suite au départ de trois municipaux, la rétribution à la municipalité a augmenté de Frs 11'600.- en raison d'indemnités de départ. Diverses charges diminuent de Frs 8'200.- la marge d'autofinancement.

En 2015, nous avons équipé notre éclairage public de lampes LED. Cette charge ne se répétant plus en 2016, il en résulte une réduction des charges de ce compte de Frs 53'900.-. La commune enregistre une recette supplémentaire de Frs 46'200.- grâce à la différence d'impôt entre 2015 et 2016. Les charges pour l'enseignement ont baissé de Frs 24'700.-.

La progression de l'impôt des personnes physiques de Frs 101'079.- peut s'expliquer par une correction de l'impôt à la source ainsi qu'à des annulations de défalcatons d'impôts d'années précédentes.

Dans la continuité des années précédentes, la valeur du point d'impôt a augmenté et se situe à Frs 23'883.- contre 22'449.- pour l'année précédente. L'impôt communal moyen des 446 contribuables de Bretigny s'élève à Frs 3'909.-.

##### Répartition des principales charges :

54% va à la participation au canton et associations de communes. Les biens, services et marchandises occupent 30% des principales charges. 12% pour les autorités et le personnel, 3% pour les aides et les subventions, ainsi que 1% pour les intérêts passifs.

##### Produits :

70% provient des impôts perçus, 18% des taxes, émoluments et la vente d'eau, de l'épuration et des ordures. 7% des subventions et participation, ainsi que 5% est issu des loyers et intérêts.

L'endettement net par habitant est de Frs 2'431.-. Chiffre qui devrait augmenter les prochaines années suite à la transformation de la Grande Salle. Le plafond d'endettement a été fixé à 12'000'000.- lors de la séance du Conseil général du 14 décembre 2016.

Les investissements du patrimoine administratif après déduction des amortissements obligatoires augmentent de Frs 681'000.-

Par conséquent, les comptes 2016 présentent un résultat de Frs 0.-, avec un total de bilan de Frs 6'235'697.-

Mme Sylviane Rost pose une question au sujet des débiteurs. M. Bernhard Büchler répond que la plus grande partie des débiteurs est issue des impôts. Pour la partie qui est prise en charge par la commune, elle s'élève à Frs. 5'000.-.

Le rapport de la commission de gestion est lu par M. Laurent Jaggi. Les comptes 2016 sont acceptés à la majorité avec 4 abstentions.

## **7. Arrêté d'imposition 2018**

Le président du Conseil général, M. Arnold Ottonin, mentionne quelques modifications sur l'arrêté. La première modification sur l'art. 4, concerne les intérêts de retard où il manque 5%. Ainsi qu'à l'art 7, au sujet de la soustraction d'impôts où il est nécessaire d'ajouter une multiplication par cinq.

M. Markus Mooser présente l'arrêté d'imposition. Entre 2015 et 2016, les charges ont dépassé les recettes. Sur proposition du préfet et en accord avec la commission des finances, la Municipalité a demandé une analyse de nos comptes par l'UCV. Il en résulte qu'une grande prudence s'impose pour garder nos finances sous contrôle. Il a été décidé que cette analyse de l'UCV soit reconduite dans les années à venir.

M. Roberto Barril demande si la hausse de 8 points augmentera les recettes afin qu'elles puissent être supérieures aux charges. M. Markus Mooser répond que les charges risquent de descendre de 300'000 CHF ces prochaines années car les prévisions étaient pessimistes. La situation devrait s'améliorer avec la hausse de 8 points d'impôt.

M. Laurent Jaggi demande quel sera l'impact sur la situation financière de la commune, vu la construction de deux immeubles de 19 ménages, la vente du terrain à la sortie du village et la fin de la location des locaux modulaires.

M. Markus Mooser précise qu'avec la LATC, la commune n'aura plus d'entrée d'argent issue de la taxe de raccordement. La vente de terrain permettra une hausse des liquidités. M. Bernhard Büchler précise que les amortissements seront toujours à comptabiliser sur 30 ans. M. Markus Mooser précise que si le plafond d'endettement de 12 millions était dépassé, la commune devrait passer devant le Conseil d'Etat, avec le risque de la mise sous tutelle de la commune. M. Bernhard Büchler prend la parole au sujet des actions de la Romande Energie en précisant que la commune s'était engagée de les vendre seulement à une collectivité publique, ce qui rendrait la transaction difficile. Vu le rendement actuel de ces titres, l'UCV conseille de garder ces actions.

M. Eric Geiger demande pourquoi la Municipalité souhaite augmenter de 8 points l'impôt alors que la hausse était initialement prévue de 5 points lors de notre dernier Conseil général. M. Markus Mooser répond que la hausse de 8 points a été choisie suite à une analyse de l'UCV, soumise à la commission des finances. Le municipal Laurent Chappuis ajoute que les comptes n'étaient pas encore bouclés et que la facture sociale n'était pas connue.

M. Frédéric Lerjen prend la parole pour affirmer que la question de la hausse du point d'impôt est claire suite aux diverses explications.

Mme Sylviane Rost demande si le taux augmentera l'année prochaine ou non. M. Laurent Chappuis précise qu'il ne peut pas s'engager sur ce point. Il indique que le coût par enfant est assez cher pour la commune.

M. Yann Jeannin souhaite apporter une remarque à propos de la décision qui a été prise deux ans auparavant, en précisant qu'il n'était pas question d'augmenter les impôts avec le projet de la grande salle. Il demande de faire cette hausse en deux étapes. M. Bernhard Büchler s'étonne que cette possibilité de hausse d'impôt n'ait pas été envisagée lors du vote du projet. Il demande la recherche du PV de cette séance. M. Markus Mooser déclare que cette solution en deux étapes n'est pas souhaitable car le commun risque d'être à court de liquidité en fin d'année. Après avoir relu avec le secrétaire un passage du PV de la séance du 9 septembre 2015, M. Arnold Ottonin informe qu'une augmentation d'impôt n'a pas été traitée lorsqu'il a été discuté du crédit de construction.

M. Marc Meier demande si la mise en place de l'espace industriel augmenterait les recettes. M. Bernhard Büchler répond que cette mise en place n'entraînera probablement pas d'augmentation significative des recettes fiscales.

M. Frank Bottini lit le rapport de la commission des finances au sujet de l'arrêté d'imposition.

Le vote à bulletin secret est demandé par M. Yann Jeannin, mais il ne recueille que 7 voix sur les 10 nécessaires. Deux amendements concernant les intérêts de retard (art. 4) et la soustraction d'impôts (art. 7) sont acceptés avec 7 abstentions. L'arrêté d'imposition (augmentation de 8 points d'impôts, passant de 73 à 81) est accepté avec 6 voix contre et 5 abstentions.

## **8. Vente du terrain industriel (parcelle 134)**

Le municipal Laurent Chappuis prend la parole à propos de la vente du terrain industriel. Il explique qu'il y a un acquéreur pour le prix de 3 millions, afin de créer des Streetbox, tels qu'ils existent dans la zone en Budron au Mont-sur-Lausanne. A cela s'ajoute le versement par l'acquéreur d'un montant de Frs. 500'000.- pour participer aux frais d'équipement de la parcelle (Services industriels et création d'un carrefour d'accès depuis la RC501). Il ne devrait pas y avoir de nuisance pour la commune. M. Eric

Geiger se demande s'il y aura un ou deux accès pour le garage Marclay et les streetbox depuis la route cantonale. M. Laurent Chappuis lui répond qu'un seul accès sera fait depuis la route cantonale.

M. Bruno Valette demande à la Municipalité si la possibilité d'un rond-point a été envisagée. M. Laurent Chappuis lui répond que le coût de cette proposition est trop élevé et qu'une solution de ce type serait contraire à la volonté du canton.

M. Roberto Barril demande quel serait le profil des artisans des Streetbox. M. Laurent Chappuis déclare qu'il ne le connaît pas.

Le rapport de la commission des finances est lu par M. Frank Bottini. Le préavis est accepté avec 4 abstentions.

## 9. Réponse à la motion de M. Pierre-Alain Marmillod déposée le 9 décembre 2015

M. Markus Mooser précise qu'une quinzaine de parcelles sont concernées par un éventuel dézonage. Il explique les mesures prises par la Municipalité. Le rapport sera soumis au Service du développement territorial (SDT). M. Arnold Ottonin demande si c'est l'Etat ou le Conseil général qui lève les oppositions au déclassement. M. Mooser annonce que le dossier de mise en zone réservée des terrains à bâtir sera remis au SDT et que dès réception de sa réponse, une séance d'information spécifique présentant les démarches à venir sera organisée par la Municipalité.

M. Arnold Ottonin explique au Conseil la création d'une future commission, qui aura à traiter comme sujet le nouveau Plan général d'affectation (PGA), dépendant de la LATC. Il fait un appel aux volontaires.

## 10. Elections et démissions

Le bureau du Conseil général se représente au complet, soit :

Président :	Arnold Ottonin
Vice-Président :	Rémy Cruchon
Scrutateurs :	Esther Bagazzi, Yves Roure
Scrutateurs suppléants :	Denis Pidoux et Loris Ramuz

Comme il n'y a pas d'autre candidat (élection tacite), tous les membres du bureau sont élus par acclamation.

## 11. Informations de la Municipalité

### M. Jean-Luc Agassis

**Police :** M. Jean-Luc Agassis remercie le Conseil général pour son nouveau règlement. Il regrette la faible participation à la séance de Police Population.

**Sécurité :** La route cantonale 501 entre Cugy et Bottens va être réhabilitée pour une mise en fonction en 2021. Le pont sur le Talent n'étant pas assez large pour les véhicules, l'Etat demande de faire des travaux qui seront pris en charge en grande partie par celui-ci. Suite aux tests effectués par le TCS au centre du village, il ne paraît pas nécessaire de faire une zone 30 à l'heure. Un passage piéton sera réalisé directement après la rampe avec l'ajout d'un luminaire.

**Eclairage :** A la suite des travaux sur la RC501, il serait possible d'ajouter un système d'éclairage sur le haut et le bas du chemin du Rié.

**Questions :** M. Salvatore Centamori demande si la vitesse sera abaissée à 60 km/h avant l'arrivée sur Cugy de la route cantonale à cause des nuisances sonores perçues par les habitants du bas du chemin du Rié. Le municipal Jean-Luc Agassis répond que cette mesure n'est actuellement pas prévue, mais que l'abaissement de la vitesse sera prolongé en direction de Bottens jusqu'au nouveau carrefour.

Mme Françoise Ottonin demande quelles sont les causes du renoncement de la zone 30 devant le collège. Les coûts engendrés pour une telle mesure sont disproportionnés pour l'état financier de notre commune. D'autre part, le voyer nous déconseille de recourir à cette solution au vu des résultats du test TCS évoqué ci-dessus.

M. Laurent Chappuis

**Déchetterie** : Cugy n'a pas rendu son analyse par habitant au sujet de la déchetterie. Il y aurait la possibilité que Morrens se rajoute au projet. Une réponse devrait être apportée d'ici à la fin de l'année.

**Bâtiments** : Les cinq appartements dont dispose la commune ont été attribuées à une nouvelle gérance, MEA IMMOBILIER.

M. Jean-Daniel Cochard

**Eau** : La réfection du réservoir a été faite. Le deuxième réservoir a été remis en eau durant la nuit du 16 au 17 mars. Le dossier autocontrôle a été retourné au Canton. Depuis début mai, 90% de la distribution de l'eau provient des sources de la commune. La commune s'est équipée d'un détecteur de fuites. Les deux grosses fuites ont été détectées sur l'alimentation du réservoir et au Rié. Elles ont été réparées, ce qui réduit les pertes constatées sur notre réseau. L'achat d'eau a baissé de près de 90%, suite à la remise en service des sources de la commune.

Durant l'année 2012, il y avait une marge de Frs. 90'000.- entre la vente et l'achat de l'eau. Entre 2015 et 2016, la marge est descendue à Frs. 20'000.-. La marge de Frs. 90'000.- serait souhaitable pour entretenir correctement notre réseau d'eau potable, ainsi que pour réaliser les travaux de raccordement pour la zone industrielle. L'achat d'eau avant la remise en fonction des sources était d'environ 70'000 à 80'000 m<sup>3</sup>/ an. Grâce à la remise en fonction des sources, l'achat d'eau a chuté d'environ 60'000 m<sup>3</sup>/ an, passant ainsi entre environ 77'700 à 11'000 m<sup>3</sup>/ an. Ce qui permet de réaliser une économie de Frs. 90'000.-.

Le prix de l'eau de la commune est de Frs 2.50 par 1'000 litres (1m<sup>3</sup> = 1'000 litres).

Le Conseil général remercie M.Jean-Daniel Cochard pour la remise en état des sources du village.

Mme Seema Ney

**Ecole** : La municipale Mme Seema Ney précise qu'il y aura dès la rentrée prochaine 4 classes d'enseignement primaire ainsi qu'une unité d'accueil pour écoliers (UAPE) de 36 places.

**Sécurité sociale** : Mme Seema Ney précise que la sortie des aînés aura lieu le 6 septembre au musée Chaplin et informe le Conseil général au sujet du Plan canicule. La commune doit envoyer aux personnes de plus de 75 ans des informations afin qu'elles soient prises en charge en cas de besoin.

M. Markus Mooser

**Service de l'urbanisme** : Le syndic précise que le collège sera mis en service à la rentrée scolaire. Un passage piéton sera mis en place après la rampe ainsi que des marquages au sol pour prévenir les automobilistes de la présence d'une école. Des panneaux seront plus visibles pour sécuriser cette zone. Le projet de la zone 30 est laissé de côté pour le moment. L'inauguration du collège aura lieu le 30 septembre et le brunch sera offert aux habitants de Bretigny-sur-Morrens. La journée consacrée aux nouveaux habitants prendra place le 30 septembre lors de l'inauguration.

**Annnonce** : Bernhard Büchler remettra ses fonctions de boursier à la fin de l'année.

M. Markus Mooser remercie les nouveaux membres assermentés de s'engager pour le Conseil général.

## 12. Informations du bureau du Conseil

Au nom du bureau du conseil, M. Arnold Ottonin félicite la Municipalité pour la gestion du sinistre de la grande salle de Bretigny. Il relève qu'aucun stigmate de l'incendie n'est visible.

La prochaine séance du Conseil général aura lieu le mercredi 6 décembre 2017.

Les membres du Conseil général sont cordialement invités le 2 septembre, à la manifestation du Schéma directeur du nord lausannois (SDNL) à la Blécherette.

### 13. Propositions individuelles et divers

M. Yann Jeannin demande pourquoi le chemin entre Bretigny et Montheron était fermé à la circulation. Le municipal Jean-Daniel Cochard répond qu'il a voulu essayer de modérer le trafic lors des travaux entre Bottens et Froideville.

M. Bruno Valette demande quel nom a été retenu pour le collège. La municipale Seema Ney propose de ressortir les propositions de noms lors de l'apéritif en ajoutant qu'actuellement le nom définitif n'a pas été décidé par la Municipalité mais que le nom « Collège de l'Ancien Battoir » semble recueillir une majorité de suffrages et sera vraisemblablement celui qui sera retenu.

M. Arnold Ottonin demande à l'assemblée si quelqu'un possède une photographie de l'intérieur du battoir.

### 14. Contre appel

Il est procédé au contre-appel.

La séance est levée à 22h50.

Le Président



Arnold Ottonin

Le Secrétaire suppléant



Maxime Meier